

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2020

Sous la Présidence de M. Laurent LERCH, Président sortant.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00

Présents : 31
Excusés : 0
Absents : 0
Procurations : 0

Secrétaire de séance : Mme Delphine PERNOT

Présents, Excusés, Absents

Commune	Nom	P	E	A	Procuration
Burnhaupt-le-Bas	T GRIENEISEN Alain, Maire	✓			
	T MEYER Régine	✓			
	T BURNER Auguste	✓			
Burnhaupt-le-Haut	T SENGLER Véronique, Maire	✓			
	T BOHRER Marc	✓			
	T SCHOEN Philippe	✓			
Dolleren	T REYMANN Sébastien, Maire	✓			
Guewenheim	T BARBERON Jean-Luc, Maire	✓			
	T SCHANEN Isabelle	✓			
Kirchberg	T ORLANDI Fabienne, Maire	✓			
Lauw	T EHRET Emile, Maire	✓			
	T BISCHOFF Sonia	✓			
Masevaux-Niederbruck	T BELTZUNG Maxime, Maire	✓			
	T UHLEN Hervé	✓			
	T SEREIN Dominique	✓			
	T BISCHOFF Jean-Luc	✓			
	T ETTERLEN Sophie	✓			
	T FURTER Manon	✓			
	T LERCH Laurent	✓			
	T TROMMENSCHLAGER Florence	✓			
Le Haut-Soultzbach	T DUDT Franck, Maire	✓			
	T BELTZUNG Christophe, Maire Délégué	✓			
Oberbruck	T FREITAG Claire	✓			
Rimbach	T DALLEY Michel, Maire	✓			
Sentheim	T HIRTH Bernard, Maire	✓			
	T SPERISSEN Sandrine	✓			
	T KUNTZMANN Denis	✓			
Sewen	T FLUHR Hubert, Maire,	✓			
Sickert	T HIRTH Bertrand, Maire	✓			
Soppe-le-Bas	T WEISS Jean-Julien, Maire	✓			
Wegscheid	T BERLINGER Jean-Marie, Maire	✓			
Total		31	0	0	0

En raison des protocoles sanitaires liés à la crise du COVID-19, la séance rapportée dans le présent procès-verbal s'est déroulée à huis clos à la Salle Polyvalente de Masevaux-Niederbruck avec une diffusion en direct via le site Internet de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Ordre du Jour

Introduction.....	29
POINT 1. Installation du Conseil Communautaire.....	30
POINT 2. Election du Président	30
POINT 3. Détermination du nombre de Vice-Présidents	36
POINT 4. Election des Vice-Présidents	36
POINT 5. Lecture et distribution de la Charte de l'élu local.....	40

Introduction

Le Président sortant, M. Laurent LERCH accueille et salue les Conseillers Communautaires et s'adresse à eux :

« Bienvenue à vous toutes et à vous tous, ceux que je côtoie depuis de nombreuses années ainsi que ceux qui découvrent notre intercommunalité et qui siègent pour la première fois. Vous intégrez une belle institution au service de notre territoire.

C'est avec une émotion particulière que je m'adresse à vous ce soir à l'issue d'un processus démocratique fortement perturbé par la crise que nous venons de vivre et qui va nous marquer durablement. Beaucoup d'entre vous ont été impactés par cette maladie, y compris à titre personnel, beaucoup devront aussi redoubler d'efforts pour surmonter les conséquences économiques désastreuses qui se profilent déjà.

Notre Vallée a payé un lourd tribut et notre économie locale devra se réinventer. Pour accompagner ces changements, il sera de notre devoir d'élus de conserver cohésion et solidarité à l'échelle de notre petit coin de terre. Cohésion et solidarité, mais aussi unité, voilà ce qui a guidé mon action durant mon mandat de Président.

Mais rappelons-nous d'abord d'où nous venons et ce que nous avons accompli en 6 années.

Notre situation financière était proche de la catastrophe en 2014, avec une dette écrasante (8 millions €), une trésorerie inexistante (900 000 €) et des subventions qui ne rentraient pas (300 000 €). Nous avons su retrousser nos manches, faire preuve de courage politique aussi et surtout de raison quant à nos possibilités financières.

Durant ce mandat, nous avons ainsi pu :

- nous désendetter (2 millions €)
- Supprimer la ligne de trésorerie
- Apurer les subventions et retrouver des budgets réellement sincères et véritables
- Investir, pas moins de 6 millions €, dans notre économie et dans nos services

Tout cela, nous l'avons accompli dans un contexte ô combien difficile puisque, sur ce même mandat, ce ne sont pas moins de 3 millions € qui nous ont été prélevés par l'Etat en cumulant la perte de DGF et le FPIC.

Ajoutez à cela une maîtrise de la fiscalité et des redevances OM et vous comprendrez que je suis fier du bilan que je vous présente aujourd'hui et de l'état général de notre Communauté de Communes.

Du point de vue de la gouvernance aussi nous avons construit. En effet, je vous rappelle qu'avec la loi NOTRe, c'est l'avenir même de notre Communauté de Communes qui était en balance. Avec une méthode de gouvernance dont je revendique pleinement l'efficacité (36 Conseils Communautaires officiels, 19 informels) nous avons su créer les débats autour de la table communautaire, sans tabou, sans langue de bois et en toute transparence afin de choisir les bonnes options pour notre territoire.

De cette gouvernance éclairée sont nées de grandes idées et de grandes avancées pour notre Communauté de Communes :

- Un périmètre communautaire stable et pérenne, nous voulons rester à notre échelle et continuer à y créer de beaux projets,
- La Fiscalité Professionnelle Unique et la CLECT, qui donne à notre territoire une force de frappe économique et qui constitue également une sécurité pour les communes,
- Le PLUi, véritable outil d'aménagement à l'échelle du territoire

Je retiendrai également la grande cordialité qui a animé nos débats, les échanges de qualité mais aussi la convivialité qui a permis à chacun de se sentir bien à la Communauté de Communes, que ce soit à la table du Conseil ou autour d'un barbecue un soir d'été.

Ce soir, c'est donc avec une grande fierté et le sentiment du devoir bien accompli que je vais passer la Présidence à notre doyen M. Denis KUNTZMANN.

Nous avons fait du beau et du bon travail et j'ai apprécié chaque instant de ces 6 années à vos côtés.

Je vais donc maintenant procéder à l'installation de notre Conseil Communautaire.

POINT 1. Installation du Conseil Communautaire

Monsieur Laurent LERCH, Président sortant, ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers communautaires présents et absents.

A l'issue de cet appel, M. le Président a déclaré Mesdames Régine MEYER, Véronique SENGLER, Isabelle SCHANEN, Fabienne ORLANDI, Sonia BISCHOFF, Florence TROMMENSCHLAGER, Dominique SEREIN, Sophie ETTERLEN, Manon FURTER, Claire FREITAG, Sandrine SPERISSEN, Messieurs Alain GRIENEISEN, Auguste BURNER, Marc BOHRER, Philippe SCHOEN, Sébastien REYMANN, Jean-Luc BARBERON, Emile EHRET, Laurent LERCH, Maxime BELTZUNG, Hervé UHLEN, Jean-Luc BISCHOFF, Christophe BELTZUNG, Franck DUDT, Michel DALLET, Bernard HIRTH, Denis KUNTZMANN, Hubert FLUHR, Bertrand HIRTH, Jean-Julien WEISS, Jean-Marie BERLINGER, installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

Le Conseil Communautaire est ainsi proclamé installé.

L'appel des membres présents a permis de vérifier que les règles de quorum fixées à l'article L2121-17 du CGCT étaient respectées.

Les conditions de quorum respectées, le Conseil Communautaire proclamé installé peut ainsi valablement délibérer.

POINT 2. Election du Président

L'article 5211-9 du CGCT précise qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge.

M. Denis KUNTZMANN préside ainsi la séance afin de procéder à l'élection du Président.

Il s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« Mesdames et Messieurs,

Je remercie Monsieur Laurent LERCH qui vient de me passer le flambeau de Président de séance au titre de maître de cérémonie en tant que doyen de l'Assemblée. Nous avons à élire le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour la mandature 2020 - 2026.

Mesdames et Messieurs, avant de lancer cette procédure, je voudrai vous adresser quelques mots. Tout d'abord, féliciter les nouvelles et nouveaux élus, sauf erreur j'en dénombre 16, mais aussi les anciens pour le travail accompli. Je me réjouis de la présence de 10 dames au sein de notre Communauté de Communes.

Ensemble, avec honneur et fierté, nous conduirons nos missions. Mesdames et Messieurs, soyons de cette trempe qui fera de notre Communauté de Communes un exceptionnel établissement de coopération intercommunale.

Cette installation devait se faire bien plus tôt mais comme vous le savez une épidémie, unique dans l'histoire du monde moderne, a tout bousculé. La décision gouvernementale de confinement suivie d'un déconfinement encore plus compliqué, malheureusement, nous conduira vers une dépression économique drastique dont les conséquences nécessitent un long et puissant redressement. A tous les niveaux nous subirons des recadrages d'ordre financier et à nous d'en assumer la pertinence des décisions. Je pense notamment aux restrictions des contributions de l'Etat, aux charges et engagements de la Communauté de Communes, sans compter l'augmentation des défaillances d'entreprises qui ne feront qu'aggraver le nombre de chômeurs. Le tableau économique est suffisamment effrayant. Il nous faudra donc faire face avec mûre réflexion, prudence et innovation.

Mesdames et Messieurs, je suis sûr que nous y parviendrons. Je compte tout particulièrement sur les compétences de notre Président assisté de ses vice-présidents, s'appuyant sur la participation active et assidue de l'ensemble des conseiller(ère)s communautaires aux travaux de Bureau, des commissions et de la représentativité extérieure. Je souhaite ardemment qu'à partir de maintenant nous travaillions en pleine sérénité confraternelle.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Et maintenant nous allons procéder à l'élection du nouveau Président qui prendra ma place sitôt élu. »

L'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour la constitution du bureau de vote, le Conseil Communautaire est invité à désigner deux assesseurs.

Mme Manon FURTER et M. Maxime BELTZUNG sont désignés assesseurs.

M. Emile EHRET propose la candidature de M. Christophe BELTZUNG

M. Alain GRIENEISEN propose la candidature de M. Bernard HIRTH

M. Christophe BELTZUNG s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« Je tiens tout d'abord à remercier Emile EHRET d'avoir annoncé ma candidature à la fonction de Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Je mesure pleinement la responsabilité d'une telle candidature et j'y concède avec force et conviction, tant les défis et les enjeux seront déterminant pour l'avenir de notre communauté de communes.

Mais une telle candidature m'oblige avant que vous vous exprimiez, à un devoir de clarté sur ma vision, sur la méthode et sur le projet que nous aurons à porter pour notre communauté de communes.

Je vous la dois à vous bien sûr, mais aussi et surtout à toute la population de la vallée de la Doller qui suit ce conseil communautaire d'installation sur le site internet de la comcom et à laquelle nous devons nous montrer digne de la confiance qu'elle nous a accordé dans nos communes respectives.

Mesdames, messieurs, chers collègues, les prochaines années seront décisives pour notre communauté de communes.

Face aux nombreux enjeux, nous avons la responsabilité de nous organiser autour d'une méthode qui devra faire consensus mais aussi et surtout de préparer l'avenir de notre territoire pour l'inscrire dans la modernité et pour répondre avec pragmatisme aux attentes de nos concitoyens.

Convaincu que le Président de la Communauté de Communes doit être un interlocuteur privilégié et direct de tous les élus du territoire, je m'engage à me présenter deux fois dans le mandat devant chaque conseil municipal pour présenter l'action de la comcom mais aussi et surtout pour écouter et répondre aux questions et sollicitations des maires.

En parallèle, et parce qu'une bonne gestion ne se fait pas sans un réel dialogue et une concertation entre les services administratifs, la Communauté de Communes organisera une réunion semestrielle des Directeurs Généraux des Services, des Secrétaires Généraux et des Secrétaires de mairies pour créer des convergences et des synergies entre nos communes.

Il apparaît aujourd'hui primordial que la comcom se montre solidaire des projets des plus petites communes du territoire en leur apportant des aides financières mais aussi des compétences techniques. Je mettrai un point d'honneur à ce que les services de la comcom, qui dispose d'agents qualifiés, soient présents et disponibles pour chacun des maires de la vallée de la Doller et du Vallon du Soultzbach.

Nous lancerons donc pour le mois de septembre, une conférence des maires afin de nous mettre tous d'accord sur un projet de gouvernance à l'échelle de notre communauté de communes. Il en va de la cohérence de notre action politique.

Étant Vice-Président depuis deux mandats, j'ai pu constater le professionnalisme des agents de la communauté de communes.

C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité mais également de valorisation et de restructuration, je souhaite que chaque Vice-Président puisse disposer d'un agent référent au sein du personnel intercommunal qui suivra les dossiers à ses côtés.

Chers collègues, les actions de la communauté de communes doivent être davantage comprise par nos concitoyens. Collectivité incontournable, nous devons expliquer à la population son rôle, ses compétences et ses défis.

C'est la raison pour laquelle, je souhaite que nous communiquions régulièrement auprès de la population sur nos projets, nos travaux, au travers des réseaux sociaux et le site internet.

Et il en va de même de la communication interne, qui doit également être développée afin que tous les élus communautaires soient régulièrement informés sur les décisions du bureau et sur l'avancement du travail des différents Vice-Présidents. Le bureau a un devoir envers la population mais aussi envers tous les conseillers communautaires.

Mesdames, messieurs, je suis convaincu qu'une méthode ne peut fonctionner sans un projet et une vision pour le territoire.

Les prochaines années seront décisives pour notre territoire et nous devons collectivement et non pas uniquement le Président et ses Vice-présidents, élaborer un projet d'avenir.

Ce projet devra donc se construire avec tous les maires mais également avec les acteurs de terrain pour aboutir à un consensus politique qui sera intitulé « Cap 2032 » et qui définira les contours de l'action politique de ces prochaines années.

Bien entendu, avant cela, il sera de notre responsabilité de terminer les projets lancés par l'équipe sortante et d'être un partenaire efficace et actif pour accompagner les acteurs économiques, culturelles ou encore associatifs pour porter leurs projets.

Vous l'aurez compris, je souhaite une communauté de communes plus solidaire, qui prend en compte les diversités de nos communes, qui soutient les plus petites, qui valorise et mutualise les compétences pour en faire une force au service de tous nos administrés.

Une communauté de communes tournée vers l'avenir pour inscrire le territoire dans la modernité et le doter des équipements qui assurera sa prospérité.

Une communauté des communes au service de la population afin de permettre à chacun de trouver dans notre vallée les services nécessaires au quotidien.

Une communauté de communes qui développera une politique touristique dans une Vallée qui mérite d'être préservée mais qui se doit d'être accueillante.

Une communauté de communes qui ambitionne de développer une véritable politique culturelle.

Mesdames, messieurs, c'est dans un esprit de rassemblement et animé par cette envie de relever ces nombreux défis que je suis candidat à la Présidence de la Comcom.

Je vous remercie de votre attention. »

M. Bernard HIRTH s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« Permettez-moi comme l'a fait, notre doyen, M. Denis Kuntzmann, président de séance, de vous souhaiter la bienvenue dans cette assemblée, fortement renouvelée.

Nous nous verrons souvent pendant ces 6 années, le travail à mener ensemble est important.

Nous voilà donc réunis, pour la première fois, à la suite du renouvellement des assemblées municipales. Notre mission, ce soir, est d'élire le président de notre assemblée et les vice-présidents. Lors des mandatures précédentes, il y a eu chaque fois un candidat naturel à la présidence, recueillant un maximum de suffrages, signe d'une forte adhésion et d'une unité autour de sa personne.

Cette fois-ci, deux groupes, presque de même importance, vont proposer des candidats à des postes. C'est en effet inédit dans l'histoire de la communauté de communes.

Nous sommes placés dans une situation particulière, et je l'espère, pas de situation de rupture.

Nous avons certainement, tous, une responsabilité quant à cet état de fait. Il aurait certainement fallu se mobiliser plus tôt, se mettre tous autour de la table et travailler à l'unité. « Si tu ne choisis pas le bon camp, il ne faudra pas attendre grand-chose de la Communauté de Communes pendant les six ans à venir. » Voilà ce qu'un maire s'est entendu dire ». Ceci est l'expression d'un comportement partisan. C'est inacceptable ! Cela ne reflète en aucun cas l'idée que je me fais des relations au sein d'une Communauté de Communes. Nous sommes tous des pairs : maires, adjoints, conseillers municipaux élus par notre population.

Et c'est par elle et pour elle que nous sommes rassemblés autour d'une même table pour définir une politique à mener pour la mise en valeur de notre territoire.

Pour cela, il faut garantir un fonctionnement équilibré et c'est dans ce cadre qu'une équipe se forme alliant à la fois les compétences, la disponibilité, l'enthousiasme et la persévérance dans le travail de l'ensemble de ses membres.

La Communauté de Communes est l'expression d'une volonté de toutes les communes membres. Ce n'est pas une collectivité, au sens propre du terme, mais un regroupement choisi, dans un périmètre géographique défini. C'est notre chance.

Ma volonté de me présenter ce soir résulte à la fois d'une mobilisation d'élus et de ma détermination à répondre à leur appel. Je suis, ce soir, le porte-parole d'un nombre significatif de communes qui souhaitent la formation d'un bureau différent de celui que vous proposez.

Notre engagement, ces derniers jours, peut-être tardif, a été guidé par l'envie de démocratie et d'apaisement que nombre d'élus ne trouvaient pas dans les plans établis en groupe restreint.

Notre engagement doit permettre l'expression d'une autre vue sur la gouvernance de notre Communauté, évitant le risque d'une politisation des débats et évitant que celle-ci ne devienne l'otage d'ambitions politiques de certains de ses membres.

Notre capacité à porter nos projets doit être dictée par le seul intérêt général de notre territoire et de sa population ainsi que dans le respect de chaque commune. Le respect des communes, c'est de ne pas concentrer des responsabilités dans une municipalité, par exemple le président et le 1er vice-président ou un autre vice-président, issus d'une même commune.

Le respect des communes, c'est d'avoir une certaine éthique, par rapport aux relations aux autres.

Le respect des communes, c'est de proposer l'élaboration d'un programme à l'assemblée mais pas de vouloir imposer ses idées.

Ce sont les communes, ensemble, et l'ensemble des conseillers communautaires, qui construisent un projet communautaire.

Mais, il y a un préalable. Pour cela, il faut d'abord accueillir les nouveaux membres de notre assemblée, leur présenter la Communauté de Communes et ses compétences afin qu'ils puissent prendre la mesure de nos responsabilités.

Aujourd'hui, une nouvelle donne s'impose à notre assemblée. Il s'agit bien entendu de la situation économique. Au sortir de cette crise sanitaire, elle va se dégrader et mettra en difficultés nos entreprises, nos artisans, nos commerces, nos associations, nos concitoyens et aussi nos communes et évidemment les Communauté de Communes.

L'heure est donc plus qu'à la prudence quant à de nouvelles dépenses de fonctionnement.

De nombreux dossiers sont en cours : l'ALSH de Burnhaupt-le-Bas, la gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut, l'extension de la zone d'activités, la poursuite du SPANC, la poursuite de la procédure du PLUI, l'arrivée de la fibre optique, la poursuite de la rénovation de la piscine, le devenir du Centre Socio-Culturel.

Vous me connaissez, je ne suis pas un adepte de la plainte, de la critique, de la division et je n'ai pas de leçons à donner. Je n'ai pas d'animosité envers qui que ce soit. Ce qui m'importe, c'est de rassembler. Cela a été ma ligne de conduite dans ma vie professionnelle, dans mes engagements associatifs, en particulier,

celui de 30 ans à la présidence de l'Association des Œuvres Scolaires de la Vallée de la Doller, et dans mon engagement municipal.

J'ai cette belle expérience de maire, deux mandats déjà, et une bonne connaissance du fonctionnement de notre Communauté de Communes. Nous avons un bel outil de travail.

Notre Communauté de Communes a besoin de toute notre énergie, de toute notre attention et de toute notre unité.

Voilà le sens de mon engagement et de ces communes dont je porte la voix.

L'équipe avec laquelle je souhaite animer notre collectivité est représentative de de notre Communauté de Communes. Toutes les composantes y sont représentées : le Haut de la Vallée, le bourg-centre avec son maire, l'Avant-Vallée ainsi que le vallon du Soultzbach.

Enfin, je souhaite une ouverture du bureau à tous les autres maires.

Je souhaite qu'à l'issue de ce vote, nous puissions avancer ensemble, porter des projets et donner des perspectives à notre maison commune et retrouver l'apaisement et la sérénité. C'est en tous les cas, ce que nous devons à notre population.

Elu, je serai le président de tous et de toutes les bonnes volontés !

Merci pour votre attention.

Vive la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach ! »

Après l'appel des candidatures, sont candidats :

- M. Christophe BELTZUNG
- M. Bernard HIRTH

Il est ensuite procédé au déroulement du vote. Chaque conseiller communautaire a été invité à s'approcher de la table de vote pour déposer le bulletin préalablement fourni et renseigner de son vote.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

Après remise des bulletins, le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : (50% des bulletins exprimés + 1) 16

- M. Bernard HIRTH a obtenu 12 voix (douze voix).
- M. Christophe BELTZUNG a obtenu 19 voix (dix-neuf voix)

M. Christophe BELTZUNG, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et immédiatement installé.

Il remercie l'assemblée et assure les conseillers de son engagement au service du territoire.

POINT 3. Détermination du nombre de Vice-Présidents

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de celui-ci. L'organe délibérant peut, par un vote à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif.

Le Conseil de Communauté est appelé à déterminer le nombre de Vice-Présidents.

Le Président formule la proposition de 8 (huit) Vice-Présidents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Décide de porter à 8 (huit) le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

POINT 4. Election des Vice-Présidents

L'élection des Vice-Présidents s'effectue suivant des dispositions similaires à celles du Président, soit au scrutin à bulletin secret uninominal à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour la constitution du bureau de vote, le Conseil Communautaire est appelé à désigner deux assesseurs.

Mme Manon FURTER et M. Maxime BELTZUNG sont désignés assesseurs.

1. Election du premier Vice-Président :

Le Président, M. Christophe BELTZUNG propose la candidature de M. Franck DUDT au poste de 1^{er} Vice-Président en charge des Finances.

M. Bernard HIRTH se déclare candidat.

Les candidats sont :

- M. Franck DUDT
- M. Bernard HIRTH

Il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après remise des bulletins, le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : (50% des suffrages exprimés + 1) 16

- M. Franck DUDT a obtenu 14 voix (quatorze voix).
- M. Bernard HIRTH a obtenu 17 voix (dix-sept voix).

M. Bernard HIRTH, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Premier Vice-Président et immédiatement installé.

2. Election du deuxième Vice-Président :

Le Président, M. Christophe BELTZUNG propose la candidature de Mme Fabienne ORLANDI au poste de Vice-Présidente en charge des travaux.

M. Alain GRIENEISEN se déclare candidat

Les candidats sont :

- Mme Fabienne ORLANDI
- M. Alain GRIENEISEN

Il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après remise des bulletins, le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : (50% des suffrages exprimés + 1) 16

- Mme Fabienne ORLANDI a obtenu 15 voix (quinze voix).
- M. Alain GRIENEISEN a obtenu 15 voix (quinze voix).

Le Président M. Christophe BELTZUNG constate l'égalité des voix et procède au déroulement d'un second tour.

2^{ème} tour de scrutin

Après remise des bulletins, le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : (50% des suffrages exprimés + 1) 16

- Mme Fabienne ORLANDI a obtenu 16 voix (seize voix).
- M. Alain GRIENEISEN a obtenu 15 voix (quinze voix).

Mme Fabienne ORLANDI, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Deuxième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3. Election du troisième Vice-Président :

Le Président, M. Christophe BELTZUNG propose la candidature de M. Maxime BELTZUNG au poste de Vice-Président en charge des Services à la Population.

M. Bernard HIRTH estime normal que le premier magistrat du bourg-centre siège au Bureau de la Communauté de Communes et soutient la candidature de M. Maxime BELTZUNG.

Les candidats sont :

- M. Maxime BELTZUNG

Il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après remise des bulletins, le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : (50% des suffrages exprimés + 1) 12

- M. Maxime BELTZUNG a obtenu 21 voix (Vingt-et-une voix).

M. Maxime BELTZUNG, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Troisième Vice-Président et immédiatement installé.

4. Election du quatrième Vice-Président :

Le Président, M. Christophe BELTZUNG propose la candidature de Mme Claire FREITAG au poste de Vice-Présidente en charge de la Vie Associative de la Culture et du Sport.

M. Michel DALLET se déclare candidat.

Les candidats sont :

- Mme Claire FREITAG
- M. Michel DALLET

Il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après remise des bulletins, le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : (50% des suffrages exprimés + 1) 16

- Mme Claire FREITAG a obtenu 16 voix (seize voix).
- M. Michel DALLET a obtenu 15 voix (quinze voix).

Mme Claire FREITAG, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Quatrième Vice-Présidente et immédiatement installée.

5. Election du cinquième Vice-Président :

Le Président, M. Christophe BELTZUNG propose la candidature de M. Jean-Luc BARBERON au poste de Vice-Président en charge du Personnel.

M. Bernard HIRTH propose la candidature de M. Sébastien REYMANN.

Les candidats sont :

- M. Jean-Luc BARBERON
- M. Sébastien REYMANN

Il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après remise des bulletins, le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : (50% des suffrages exprimés + 1) 16

- M. Jean-Luc BARBERON a obtenu 16 voix (seize voix).
- M. Sébastien REYMANN a obtenu 15 voix (quinze voix).

M. Jean-Luc BARBERON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

6. Election du sixième Vice-Président :

Le Président, M. Christophe BELTZUNG propose la candidature de M. Bertrand HIRTH au poste de Vice-Président en charge du Tourisme.

M. Bernard HIRTH s'associe à cette candidature qu'il soutient.

Les candidats sont :

- M. Bertrand HIRTH

Il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après remise des bulletins, le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : (50% des suffrages exprimés + 1) 13
- M. Bertrand HIRTH a obtenu 22 voix (Vingt-deux voix).
- M. Bernard HIRTH a obtenu 1 voix (une voix).
- M. Jean-Julien WEISS a obtenu 1 voix (une voix)

M. Bertrand HIRTH, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Sixième Vice-Président et immédiatement installé.

7. Election du Septième Vice-Président :

Le Président, M. Christophe BELTZUNG propose la candidature de Mme Véronique SENGLER au poste de Vice-Présidente en charge de l'Economie.

M. Franck DUDT propose la candidature de M. Philippe SCHOEN.

Les candidats sont :

- Mme Véronique SENGLER
- M. Philippe SCHOEN

Il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après remise des bulletins, le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : (50% des suffrages exprimés + 1) 16

- Mme Véronique SENGLER a obtenu 15 voix (quinze voix).
- M. Philippe SCHOEN a obtenu 16 voix (seize voix)

M. Philippe SCHOEN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Septième Vice-Président et immédiatement installé.

8. Election du huitième Vice-Président :

Le Président, M. Christophe BELTZUNG propose la candidature de M. M. Emile EHRET au poste de Vice-Président en charge de l'Urbanisme et des OM.

Les candidats sont :

- M. Emile EHRET

Il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Après remise des bulletins, le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

- Nombre de conseillers communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 31
- Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : (50% des suffrages exprimés + 1) 12

- M. Emile EHRET a obtenu 19 voix (dix-neuf voix).
- M. Jean-Julien WEISS a obtenu 1 voix (une voix)
- M. Alain GRIENEISEN a obtenu 1 voix (une voix)

M. Emile EHRET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé huitième Vice-Président et immédiatement installé.

POINT 5. Lecture et distribution de la Charte de l'élu local

Conformément à l'article L1111-1-1 créé par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 - art. 2, le Président procède à la lecture de la Charte de l'élu local :

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil Communautaire constate que le Président a bien procédé à la lecture de la Charte de l'élu local conformément à la loi du 31 mars 2015 et qu'un exemplaire de cette charte ainsi que des dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat a été remis à chacun des Conseillers Communautaires.

Avant la clôture de la séance, M. Bernard HIRTH souhaite souligner le travail durant ce mandat du Président sortant M. Laurent LERCH qui recueille les applaudissements de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun point n'étant évoqué, le Président M. Christophe BELTZUNG remercie les participants et clôt la séance à 21h45.